

À Nanterre, le 25 octobre 2018

**Le Président**

## **Compte-rendu**

### **Réunion du Bureau de l'AMD 92, le mardi 23 octobre 2018**

\*\*\*

Les Membres du Bureau de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine se sont réunis au sein du siège social de l'Association, domiciliée au Centre Administratif Départemental, sur convocation du Président de l'AMD 92, Monsieur **Jacques GAUTIER**, le mardi 23 octobre 2018 afin de préparer la prochaine Assemblée générale.

Ce compte-rendu synthétique a pour objectif d'informer et de rapporter les principaux points évoqués lors de cette réunion de Bureau.

La séance est ouverte à 9H30 par le Président, Monsieur **Jacques GAUTIER** qui rappelle l'ordre du jour.

- I. Atterrissage budgétaire 2018 et budget prévisionnel 2019**
- II. Préparation de la prochaine Assemblée générale**
- III. Questions diverses**



## I. Atterrissage budgétaire 2018 et budget prévisionnel 2019.

Monsieur **Jacques GAUTIER** invite Monsieur **Thierry LEGRAND**, commissaire aux comptes, expert-comptable et associé Exponens-Evoliance à faire un point de situation.

### - Atterrissage budgétaire 2018 :

Monsieur **Thierry LEGRAND** précise que les produits sont conformes aux prévisions. Les charges sont dans l'ensemble moins importantes en raison principalement du départ à la retraite de Madame **Catherine VACHER** et de la baisse du coût des locaux, à la suite du déménagement de l'AMD 92.

Concernant la partie fonctionnement, celle-ci a été revue à la hausse mais elle a été maîtrisée. Le coût du déménagement était une dépense exceptionnelle. L'installation dans les nouveaux bureaux a obligé l'Association à acquérir des postes informatiques, à louer un photocopieur, (frais ponctuels) à assurer un contrat de maintenance informatique et bureautique, et surtout à prendre un abonnement auprès d'un opérateur pour l'accès téléphonique et internet. La gestion du budget rigoureuse a permis de contrôler au plus près ces dépenses.

La proposition de la mise à disposition d'un véhicule de fonction pour le Directeur général a été validée et rentre dans les charges de fonctionnement.

Une seule commune est en attente de versement de sa cotisation mais la situation est en cours de régularisation.

Il ressort donc de l'atterrissage budgétaire 2018, un résultat négatif moins important que celui prévu initialement.

En effet, le résultat présenté précédemment était de - 21 000 €, aujourd'hui il est de -14 000 €.

Monsieur **Jacques GAUTIER** précise que l'AMD 92 s'appuie également sur un fond de réserve qui permet d'absorber sans difficulté ce montant.

### - Budget prévisionnel 2019 :

Monsieur **Thierry LEGRAND** poursuit en indiquant que ce budget prévisionnel a un résultat nul (à « 0 ») afin de respecter les prérogatives du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, pour la demande de subvention de fonctionnement.

Ainsi, les produits de l'exercice 2019 sont quasiment identiques à ceux du budget révisé 2018, soit 374600 € et le total des charges est donc du même montant.

Les charges de structure sont prévues pour un total de 336630 €, estimation en baisse par rapport à la révision du budget 2018 de l'ordre de 7000 €. En effet, la mise à disposition du poste à mi-temps de Madame **Catherine VACHER** n'a plus lieu d'être. Le poste « locaux » (location, assurance) est estimé à 6000€. Il faut souligner qu'il s'agira de la première année pleine sur le site de la préfecture.

Les charges de fonctionnement sont prévues pour un montant total de 32770€. Les frais de véhicule sont évalués à 6000 €, cette charge sera complète sur l'exercice. Avec l'accord de l'ensemble des Maires, lors de la précédente Assemblée, l'actualisation du « Rôle du Maire » a été budgétisée. Les frais de représentation sont portés à 5500 €, en prévision du départ du Président et pour l'arrivée de son successeur.

Monsieur **Thierry LEGRAND** confirme que l'Association maîtrise parfaitement et rigoureusement son budget. Il s'étonne que le taux de cotisation ne soit pas augmenté de manière constante chaque année. Monsieur **Jacques GAUTIER** précise que les Maires ont cette volonté et la possibilité de ne pas l'accroître. Monsieur **Vincent MARCHAND** intervient en indiquant que l'AMF envisage de proposer une évolution de cotisations pour 2019 ou 2020. Le Président ne souhaite pas qu'une augmentation soit actée sur l'exercice 2019 mais plutôt sur l'exercice 2020, à l'issue des élections municipales. Il demande si cette présentation amène des remarques ou des questions.

Madame **Aline de MARCILLAC**, Maire de Ville d'Avray, s'interroge sur la mission de Madame **Catherine VACHER** qui était principalement en charge de la comptabilité.

Le Directeur général rappelle que Madame **Alexandra WANES** est passée d'un poste à 26 heures à celui de 35 heures. La partie gestion-comptabilité a été réorganisée afin de s'appuyer sur les moyens informatiques : consultation et suivi des comptes en ligne, plateforme de partage de documents électroniques avec le cabinet comptable.

Ce travail de dématérialisation, en collaboration avec le service comptabilité d'Exponens-Evoliance, a permis d'alléger et de fluidifier l'ensemble des procédures et d'avoir une visibilité plus fine des comptes de l'AMD 92, pour un coût proposé à 5860 € HT par an.

À la suite de cette évolution comptable, l'AMD 92 a sollicité le Cabinet BDO, (expert-comptable) afin de revoir à la baisse le coût de l'expertise. Monsieur **Nicolas QUERO** n'a pas répondu clairement et favorablement à cette demande.

Il indique que la note de synthèse a été transmise au Trésorier de l'Association 92, Monsieur **Bernard GAUDUCHEAU**, Maire de Vanves.

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le Département des Hauts-de-Seine a procédé à la dématérialisation des demandes de subvention de fonctionnement. Cette nouvelle procédure a dû être validée pour le 30 septembre 2018, date limite du dépôt du dossier en ligne. L'Association des Maires des Hauts-de-Seine a fait le nécessaire le 27 septembre 2018 et a bien réceptionné le courriel certifiant le dépôt de la demande et sa référence : 2018-01757.

Pour information, la plateforme des subventions était indisponible en raison d'une opération de maintenance les 24 et 25 septembre 2018.

Un courrier a également été adressé à Monsieur **Patrick DEVEDJIAN**, Président du Conseil départemental pour l'informer de la demande de subvention de l'AMD 92.

Monsieur **Jacques GAUTIER** remercie chacun pour ces interventions. Cela confirme la gestion rigoureuse de l'AMD 92. Il félicite l'équipe pour ce suivi.

## **II. Préparation de la prochaine Assemblée générale**

Le Président propose que la prochaine Assemblée générale ait lieu le vendredi 30 novembre 2018, de 9h00 à 12h00 au sein du Conseil départemental des Hauts-de-Seine avec le traditionnel café d'accueil de 8h30 à 9h00.

Monsieur **Patrick DEVEDJIAN**, Président du Conseil départemental, convie les Maires à un déjeuner, à l'issue de cette rencontre à l'Hôtel du département.

L'ordre du jour pourrait se dérouler ainsi :

**8h30 - 9h00 : Accueil**

**9h00 - 10h00 : Partie statutaire**

**I. Présentation de l'atterrissage budgétaire 2018 et prévisionnel 2019**

**II. Vote du taux des cotisations 2019 (AMF/AMD 92)**

**III. Objectifs 2019**

**IV. Questions diverses**

**10h00 - 12h00 : Intervention de Madame Valérie PECRESSE,  
Présidente de la Région Ile-de-France.**

**- Présentation des actions du Conseil régional d'Ile-de-France**

L'ensemble des modalités pratiques et d'organisation de cette demi-journée sera finalisé par l'AMD 92 et par le Cabinet du Président du département.

La convocation à l'Assemblée générale et l'invitation au déjeuner seront communiquées dans les meilleurs délais.

**III. Questions diverses.**

**- Les inondations dans le département de l'Aude.**

Monsieur **Jacques GAUTIER** souhaite répondre favorablement à l'appel aux dons de l'Association des Maires de l'Aude afin de soutenir les villes fortement impactées, lors des récentes inondations. Les modalités de ce soutien seront mises en œuvre avec le cabinet comptable.

L'AMF a publié un communiqué pour que les communes souhaitant également apporter une aide financière puissent le faire.

## - **Le Rôle du Maire**

Au regard des éléments apportés sur le budget de l'AMD 92, l'actualisation et la numérisation de l'outil pédagogique (système de flashcode) vont pouvoir être mis en œuvre pour la rentrée 2019/2020. Un devis a été établi auprès du même prestataire. Il est de 24500 € pour une réédition à 60000 exemplaires. Un courrier sera communiqué aux Maires, pour la mise en place d'un groupe de travail au sein du réseau Éducation 92.

## - **L'entretien des ouvrages d'arts de franchissement des voies ferrées :**

À la demande des communes, il a été demandé et validé l'organisation d'une réunion sur l'entretien des ouvrages d'arts de franchissement des voies ferrées avec les services de la RATP qui gèrent les infrastructures RER A, RER B, et les tramways. Celle-ci aura lieu le **mardi 6 novembre 2018**, en salle Jacques Brel, au sein de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

## - **Le Grand Paris Express et l'allongement du calendrier :**

Dans le cadre de la modification du calendrier de l'aménagement de la ligne 15, Monsieur **Jacques GAUTIER**, à l'issue de l'Assemblée générale du vendredi 6 juillet 2018, a sollicité le Président du Directoire, Monsieur **Thierry DALLARD**, pour l'organisation d'une rencontre avec les élus des Hauts-de-Seine. Celle-ci devrait être planifiée en début d'année. Il est important que les communes se mobilisent.

## - **L'organisation d'une visite au sein du RAID et du GIGN :**

Après sollicitation de l'AMD 92, il est prévu de mettre en place une rencontre entre les membres de ces corps d'élite et les Maires, en décembre et en janvier prochain.

- **Les réseaux d'élus :**

**Développement Durable 92 :**

Le mardi 25 septembre 2018, à Meudon, une réunion en présence de Renault Mobility et Station-e a permis aux élus et à leurs collaborateurs de découvrir une offre d'autopartage avec une démonstration de véhicules et de bornes électriques avec les services dédiés.

Le **jeudi 13 décembre 2018**, une visite d'un site de méthanisation dans l'est est proposée. Cette journée doit permettre aux élus de mieux appréhender ce dispositif. Celui-ci doit tenir un rôle important dans les objectifs fixés par la loi de transition énergétique, dans les années à venir.

**Sécurité 92 :**

Les élus en charge du réseau Sécurité 92 ont été reçus par Monsieur **Philippe LAURENT**, Maire de Sceaux et Secrétaire Général de l'AMF et de l'AMD 92 à l'Hôtel de Ville, le vendredi 5 octobre 2018.

À l'ordre du jour, 2 principaux points ont été abordés : la législation sur l'utilisation des drones et sur l'armement de la police municipale.

Monsieur **Jacques GAUTIER**, ayant travaillé dans le cadre de son mandat de sénateur sur le contrôle et l'encadrement juridique des drones aériens civils en France, il a sollicité Madame **Claire LANDAIS**, Secrétaire générale de la défense et de la sécurité nationale pour qu'un expert puisse présenter l'évolution de la réglementation en ce domaine. Ainsi le Colonel **Christophe MICHEL**, chargé de la mission interministérielle de sûreté aérienne au SGDSN, a présenté la loi relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils (n° 2016-1428 du 24 octobre 2016), promulguée et parue au JO n° 249 du 25 octobre 2016.

Monsieur **Jean-Marc LEGRAND**, Chef de la Police Municipale de Clamart, instructeur « armement » est intervenu sur l'armement de la Police Municipale et a répondu aux interrogations des élus.

## **Fluvial :**

Dans le cadre d'un projet de transport fluvial de personnes sur la Seine, différentes propositions de GPSO, Maison Alfort et Charenton-le-Pont ont été transmises à IDF Mobilités. Monsieur **Jean-Louis TESTUD**, Adjoint au Maire de Suresnes et coordinateur de ce réseau souhaiterait que ce projet de longue date aboutisse. Un rendez-vous est prévu le **mercredi 5 décembre 2018, à 17h00**, avec Monsieur **Laurent PROBST**, Directeur général d'Ile-de-France Mobilités.

## **Éducation 92 :**

Une réunion est planifiée le **mardi 13 novembre 2018**, à Issy-les-Moulineaux en présence de la Directrice Académique, Madame Dominique FIS. Un point sera fait sur la rentrée 2018, le plan mercredi, la carte scolaire 2019 et les cantines sans plastiques à l'horizon 2025. Ce sera également l'occasion d'annoncer la reprise du projet « Le Rôle du Maire ».

## **Culture 92 :**

Le jeudi 4 octobre 2018, le réseau s'est rencontré pour une présentation d'un système d'évaluation et de performance du domaine culturel de la commune de Suresnes et d'un logiciel d'évaluation des coûts des représentations culturelles de Rueil-Malmaison.

À cette occasion, le Colonel, **Laurent LEYGUE** de la BSPP 92, a sollicité l'AMD 92 pour présenter 3 projets. Il a pour objectif de créer un lien avec les communes, (les altoséquanaises et altoséquanais) et les pompiers de Paris et de promouvoir également la culture au sein des casernes.

Il souhaite développer la communication des événements culturels, l'adhésion à des sites culturels communaux ou la mise en place de tarifs préférentiels pour les pompiers.

Il réfléchit également à l'organisation d'un concours au sein des Écoles d'Art ou d'ateliers d'artistiques des communes.

Un dernier projet porterait sur la réalisation d'une sculpture détruite lors des bombardements de la Seconde Guerre Mondiale. Elle pourrait être exposée au 3<sup>ème</sup> groupement de la BSPP, à Courbevoie.

La mise en place d'un groupe de travail serait envisageable afin de soutenir et de collaborer avec la BSPP sur ces projets.



Monsieur **Jacques GAUTIER** souhaite qu'un courrier soit communiqué aux Maires pour les informer de cette initiative.

Le Président de l'AMD 92 se félicite de la qualité des travaux menés par les réseaux d'Elus. Ils permettent d'avancer sur de nombreux sujets et sont d'un grand soutien pour les Maires.

### **Les Universités des Mairies, le mercredi 10 octobre 2018 :**

Pour la première fois, l'Association des Maires des Hauts-de-Seine a décidé de promouvoir cet évènement et d'y participer.

Les thématiques abordées lors des tables rondes (Numérique, Petite Enfance, Sécurité) ont permis à l'ensemble des participants de partager et d'échanger sur leurs expériences et sur leurs actions.

Des élus des Hauts-de-Seine sont intervenus lors des ateliers : Madame **Aline de MARCILLAC**, Maire de Ville d'Avray, Monsieur **Yves MOREAUX**, Adjoint au Maire de Garches, Madame **Florence PRESSON**, Adjointe au Maire de Sceaux et Monsieur **Éric LEGALE**, Directeur général d'Issy Média.

Madame **Aline de MARCILLAC** encourage cette initiative qui rentre dans le cadre de la formation des Elus. Les questions ont été traitées de manière très professionnelle. Les interventions étaient de grande qualité. Monsieur **Jacques GAUTIER** qui a assisté également à ces Universités approuve ces remarques et encourage la participation des élus des communes du département.

### **Le rassemblement des Maires du samedi 10 novembre 2018.**

Au cours d'une réunion avec les Maires des villes de la Métropole fin août, il a été proposé que l'ensemble des élus se mobilisent lors d'une manifestation devant l'Assemblée nationale, le 10 novembre prochain, à 10h00. Chaque Maire est invité à confirmer sa présence, celle de leurs Adjoints et de leurs Conseillers Municipaux.

Monsieur **Jacques GAUTIER** a souhaité que les communes soutiennent cette démarche transpartisane et viennent nombreux. Il précise qu'il ne s'est pas engagé en sa qualité de Président de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine mais à titre personnel. Il a encouragé les Maires à participer ce rassemblement du samedi 10 novembre 2018 et à être accompagnés de leurs élus.

« L'appel aux Maires » signé par une cinquantaine de Maires d'Ile-de-France, a pour objectif de rassembler toutes les communes pour la décentralisation et le pouvoir d'agir des élus locaux avec les habitants, pour l'autonomie financière et fiscale des collectivités et pour la cohésion sociale et le développement des services de proximité.

Lors de ce Bureau, ce sont plus de 15 Maires des Hauts-de-Seine qui ont signé cet appel.

Un courriel de rappel a été communiqué aux municipalités des Hauts-de-Seine pour que la mobilisation soit la plus forte possible.

Madame **Aline de MARCILLAC** approuve l'organisation de ce rassemblement autour de problématiques communes et souligne que la responsabilité (pénale) des Maires est de plus en plus grande et que les moyens de plus en plus réduits.

### **Le lancement de la campagne de l'AMF 2018.**

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité souhaite informer l'opinion publique du rôle essentiel et indispensable du Maire dans la gestion des communes. Une conférence de presse a lieu le **mercredi 7 novembre 2018**, pour lancer la campagne, au siège de l'AMF.

Les outils supports seront mis en ligne sur le site de l'AMD 92 ([www.amd92.fr](http://www.amd92.fr)) et seront à la disposition des communes, via une clé USB, sur le Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France, entre le 20 et 22 novembre prochain.

### **La motion validée par les Présidents d'Association des Maires d'Ile-de-France.**


À l'issue d'une rencontre entre les Présidents d'Associations des Maires d'Ile-de-France et Monsieur **François BAROIN**, Président de l'AMF, une motion a été rédigée, validée et signée par l'ensemble des Présidents présents (77, 91, 92, 93, 94, 95). Celle-ci sera présentée au Comité Directeur, le **jeudi 25 octobre 2018**. Puis elle devrait être remise par **Monsieur BAROIN** au Président de la République afin d'obtenir dans les meilleurs délais un entretien.

## **Soutien à la mise en place de l'Association des Maires de Seine-Saint-Denis.**

Monsieur **Philippe BOUYSSOU**, Maire d'Ivry-sur-Seine et Président de l'Association des Maires du Val-de-Marne, Monsieur **Pierre-Yves MARTIN**, Maire de Livry-Gargan et Président de l'Association de la Seine-Saint-Denis et Monsieur **Jacques GAUTIER**, Maire de Garches et Président de l'Association des Maires des Hauts-de-Seine se sont réunis le 1<sup>er</sup> août 2018, puis le 14 septembre 2018. L'objectif est d'échanger sur leurs missions et leurs expériences et de soutenir la mise en place de l'AM 93.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président propose de lever la séance à 10h45. Il remercie l'équipe de l'AMD 92 pour l'organisation de cette réunion. Il remarque que ce Bureau a démontré une nouvelle fois combien l'Association des Maires des Hauts-de-Seine est toujours aussi dynamique et réactive.

Il donne rendez-vous aux Maires le vendredi 30 novembre 2018 pour la prochaine Assemblée générale.



Jacques GAUTIER  
Maire de Garches